

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 18 et dimanche 19 décembre**

Coupe de France Masculine  
R1 – R2 – R3  
Seniors D1 à D5  
U19R1  
U18R1 – R2  
U17 D1  
Rattrapage Jeunes District

**Mardi 21 décembre**

Réunion et formation observateurs  
et Arbitres Assistants

**Mercredi 22 décembre**

Commission Sportive  
Rattrapage – tests physiques  
Commission de Discipline

## FIA À POITIERS DU 07 AU 09.01.22



**DEVIENS  
ARBITRE DE FOOTBALL !**

COMME CHRISTOPHER DUPUIS • ALICE AUBOURG • DAVID PLAINCHAMP (de gauche à droite)

COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE • 07 AU 09 JANVIER • POITIERS

## SOMMAIRE

Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres .....	p. 9
Avis aux éducateurs.....	p. 10
Commission Sportive.....	p. 12
Commission des Jeunes .....	p. 25
Documents divers .....	p. 35

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE


MESURES SANITAIRES  
POUR LE SPORT

**ACTUALISATION**  
PAGE 3

## PASS SPORT

**PROLONGÉ JUSQU'À FIN  
FÉVRIER**

## TIRAGE DE COUPES

**COUPE JOLLIET-  
ROUSSEAU**  
PAGE 21

## PSC1

**PROCHAINES  
SESSIONS DE FORMATION  
SAMEDI 29 JANVIER 2022**

**CIVRAY  
LENCLOÎTRE**



## PARTENAIRE



### Nos activités dans la Vienne :

- ♦ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ♦ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ♦ Eclairage de stade
- ♦ Eclairage de parkings
- ♦ Mise en valeur du patrimoine
- ♦ Signalisation tricolore

Siège social :  
13 ZA de l'Anjouinière  
86370 VIVONNE

[www.ancelinreseaux.fr](http://www.ancelinreseaux.fr)

Tél 05.49.62.92.90  
Fax 05.49.62.92.91  
[ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr](mailto:ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr)



Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

### Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



## AVIS AUX CLUBS

### PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

Les prochains modules de formation dirigeants (PFFD) sont planifiés.

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 05 février 2022 à Civaux

Samedi 02 avril 2022 au District

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 05 mars 2022 à Civaux

Samedi 07 mai 2022 au District

**Rappel** : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

### NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 14 décembre 2021, mis en ligne ce jour par le Ministère chargé des Sports.



#### Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 14 décembre 2021

1/3

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	
Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance : <a href="https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj7-12-21.pdf">https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj7-12-21.pdf</a>	
LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. <a href="http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions">http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions</a>
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle systématique du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).  
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Senior, Relève	Aménagement pour les compétitions et manifestations sportives.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

\* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 se met en place pour les écoles primaires. Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées. Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 <sup>re</sup> personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'au moins un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable. Retrouvez toutes les mesures applicables à date : <a href="https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/protocole-sanitaire#hotel">https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/protocole-sanitaire#hotel</a>
VIE ASSOCIATIVE	
	Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.
DOCTRINE FRONTIÈRE	
	Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur : <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage">https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage</a> À noter que les manifestations sportives internationales ne constituent pas un motif impérieux depuis et vers les pays classés « rouge écarlate ».

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.





## PROLONGATION DU PASS'SPORT !



### COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

#### **LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS**

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)



Inscriptions suspendues durant le mois de décembre !

### **Message important de l'Équipe Pass'Sport du CDOS de la Vienne.**

La deuxième vague du Pass'Sport s'est achevée le 30 novembre.

Une troisième vague de déclaration va s'ouvrir et mener le Pass'Sport 2021 jusqu'au 28 février 2022.

**⚠ ATTENTION, notez que les inscriptions des nouveaux Pass'Sport sur le Compte Asso seront suspendues durant le mois de décembre.**

Cette coupure est nécessaire pour assurer la mise en paiement de la deuxième vague et permettre la préparation des autres campagnes de début d'année.

**La réouverture est prévue le 3 janvier 2022**, pour l'inscription des bénéficiaires de la dernière vague jusqu'au 28 février.

Un texte d'information sera mis en ligne sur le Compte Asso pour informer les utilisateurs.

En cas de besoin, le CDOS est joignable au 05 86 28 00 10.

## **FORMATION PSC1**

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

**Les deux prochaines formations auront lieu le samedi 29 janvier 2022 à Civray et Lençloître.**

Un calendrier des sessions suivantes sera prochainement transmis aux clubs.

## **LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF**

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

## **ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT**

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyée par retour de mail.



## PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

# COVID-19 PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

### Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

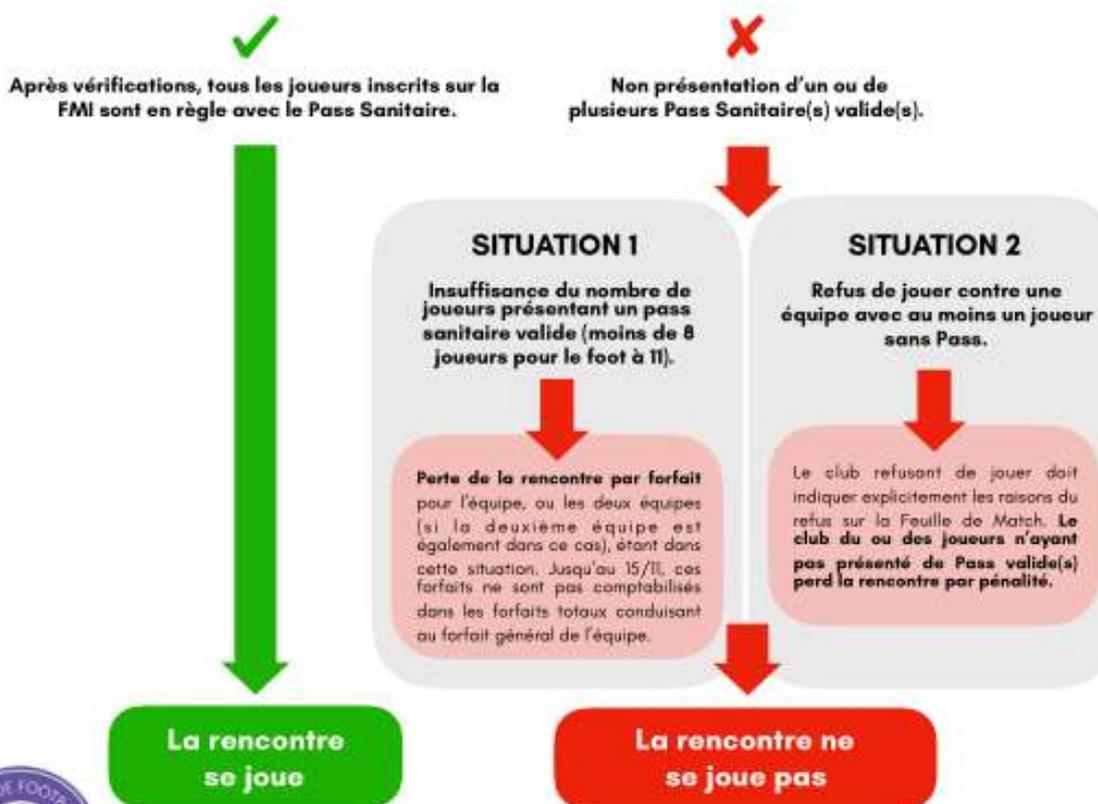
#### Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Réfèrent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

#### Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

### Cas de figure possibles après vérification des Pass





## PROTCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTCOLE SANITAIRE FFF**

**TÉLÉCHARGEZ LE PROTCOLE SANITAIRE FFF**

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)**



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.  
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

### FOOTINGS COLLECTIFS

VENDREDI 10 DECEMBRE – annulé

MARDI 14 DECEMBRE – RDV 19H devant le District



# AVIS AUX EDUCATEURS

## FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



### Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

\* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



## BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

## GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

## DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 15 décembre 2021 Procès-verbal n° 16

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 15 sans modification.

\*\*\*\*\*

### DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

\*\*\*\*\*

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 01 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1)   Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D1		13	11/12/21	23701703	Verrières (1)   Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	19/02/22 à 20h
D2	A	1	19/12/21	23701607	Availles en Châtellerault (1)   Montamisé (1)	Arrêté municipal	23/01/22
D2	B	1	12/09/21 remis le 19/12/21	23702500	Brion St Secondin (1)   Valdivienne (1)	Coupe de France	23/01/22
D4	D	10	20/11/21	23702500	Rouillé (2)   St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	22/01/22 1 à 20h

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		9	28/11/21	23775472	St Cerbouille (1)   Valdivienne Chauvigny (1)	Coupe de France	23/01/22
Fém D2		7	12/12/21	23801412	Availles / Naintré (1)   ASM / Loudun (1)		19/12/21
Fém D3	B	6	12/12/21	23831192	Valdivienne / Chauvigny (2)   Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipaux	19/12/21 à 13h
U11/13	C	1 Ph 2	27/11/21	24174817	Montmorillon (1)   Loudun / ASM (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	D	1 Ph 2	11/12/21	24174838	FC Boutonnais (1)   La Chapelle Bâton (1)	Arrêté municipal	au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	13/11/21	24174839	Lusignan (2)   RC Parthenay Viennay (1)		au plus tard le 18/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le	
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)   Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21	



## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

### Sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

## ARRÊTES MUNICIPALES

Adriers (du 10/12 au 12/12/21), Availles-en-Châtellerauld (les 11 et 12/12/21 et du 15/12/21 jusqu'au 15/01/22), Beaumont St Cyr (terrain 3 – les 11 et 12/12/21), Cenon sur Vienne (du 11 au 13/12/21), Châtellerauld (du 08/12 au 12/12/21), Chauvigny (les 11 et 12/12/21), Chef-Boutonne (terrain annexe - les 11 et 12/12/21), Civray (1 seul match par terrain les 11/12 et 12/12/21), Jaunay-Marigny (terrain annexe complexe du bourg – du 10/12 au 19/12/21), Moncoutant sur Sèvre (les 10 et 11/12/21), Naintré (du 08/12 au 12/12/21), Neuville (terrains enherbés du 08/12/21 au 09/01/22), Nieuil L'Espoir (un seul match par terrain du 10/12 au 31/12/21), Rouillé (les 11 et 12/12/21), Senillé St Sauveur (terrains honneurs – du 07/12 au 13/12/21), Sèvres-Anxaumont (du 08/12 au 12/12/21), Thouars (terrains engazonnés jusqu'au 15/12/21 inclus - terrain de Ste Radegonde jusqu'au 19/01/21), Thuré (du 08/12 au 12/12/21) Verrières (les 11 et 12/12/21), et Vivonne (les 11 et 12/12/21)

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86  
Antran  
Availles en Châtellerauld  
Avanton  
Beaumont St Cyr  
Biard  
Boivre  
Bonnes  
Brion St Secondin  
Buxerolles  
Chasseneuil St Georges  
Château Larcher  
Chauvigny  
Civaux  
Coussay en Mirebeau  
Fontaine le Comte  
GJ VVM Chauvigny

Ingrandes  
Jaunay Marigny  
La Pallu  
Lavoux - Liniers  
Ligugé  
Lusignan  
Montamisé  
Montmorillon  
Neuville  
Nord Vienne  
Nouaillé Maupertuis  
Oyré Dangé  
Ozon  
Payroux Charroux Mauprévoir  
Poitiers 3 cités  
Poitiers Asac  
Poitiers Cep

Poitiers Gibauderie  
Sèvres Anxaumont  
Smarves Iteuil  
St Benoît  
St Christophe  
St Julien l'Ars  
St Romans les Melle  
St Savin St Germain  
Stade Poitevin  
Usson l'Isle  
Valdivienne  
Valence en Poitou OC  
Verrières  
Villeneuve Chauvigny  
Vivonne  
Vouillé  
Vouneuil Béruges



## OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPES DE JEUNES SAISON 2021 - 2022

### Courriel du club de Nord Vienne (01/12/21 à 16h07)

Après vérification du nombre de licenciés du club de Nord Vienne, ce dernier a bien les 4 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées pour chaque équipe à 8 (8 licenciés(e)s en tout) lui permettant ainsi de remplir ses obligations en fin de saison 2021 – 2022

Rappel : ces joueurs ou joueuses doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.

## DEPARTEMENTAL 1

### Match n° 23701700 : Fleuré (1) – Poitiers 3 cités (1) du 12/12/21

Observation d'après match sur la non-participation du joueur n° 11 de Poitiers 3 cités (1) pour PASS sanitaire invalide.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Christophe DESROCHE (13/12/21 à 10h55) qui confirme que le joueur n° 11 n'a pas participé à la rencontre et ne s'est pas assis sur le banc de touche mais n'a pas pu être retiré de la feuille de match.

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### Match n° 23701703 : Verrières (1) – Oyré Dangé (1) du 12/12/21

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Verrières, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 19 février 2022 à 20h.

### Match n° 23701705 : Ozon (1) – Château Larcher (1) du 12/12/21

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains du Grand Châtelleraut, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Château Larcher.

### Match n° 23701796 : Château Larcher (1) - Ozon (1) du 01/05/22

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain d'Ozon (stade du verger).

La Commission remercie les clubs d'avoir fait en sorte que la rencontre du 12/12/21 puisse se dérouler.

## DEPARTEMENTAL 2

### Match n° 23701933 : Loudun (1) – Vouneuil-Béruges (1) en poule A du 02/10/21 remis le 11/12/21 à 20h.

Demande du club de Vouneuil-Béruges (courriel du 07/12/21 à 18h21) pour fixer la rencontre au dimanche 12/12/21

Refus du club de Loudun (courriel du 09/12/21 à 17h39), la rencontre est restée fixée au samedi 11/12/21 à 20h.

### Match n° 23701607 : Availles en Châtelleraut (1) – Montamisé (1) en Poule A du 15/09/21 remis le 19/12/21 et avancé au 12/12/21

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains d'Availles-en-Châtelleraut, la rencontre en rubrique est fixée au dimanche 23/01/22.

### Match n° 23701801 : ACG Foot Sud 86 (1) – Valence en Poitou (1) en Poule B du 15/09/21 remis le 11/12/21

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Civray, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Valence en Poitou le 12/12/21 à 15h.

### Match n° 23701867 : Valence en Poitou (1) - ACG Foot Sud 86 (1) en Poule B du 15/05/21

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Civray le dimanche à 15h (dernière journée).



## DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23769715 : Coussay les Bois (1) – Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 12/09/21 remis le 12/12/21.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Coussay les Bois (14/12/21 à 18h48)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Châtelleraut Portugais pour le motif suivant : des joueurs du club de Châtelleraut Portugais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Celles Verrines (1) - Châtelleraut Portugais (1) en Championnat Régional 3 du 04/12/21, dernière rencontre officielle de Châtelleraut Portugais (1) que seul le joueur RALAIVOAVIARINELINOM Marc (licence n° 2547334901) inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé au dernier match de l'équipe supérieure.

Considérant que le joueur en question est âgé de moins de 23 ans et qu'il est entré en jeu à la 65<sup>ème</sup> minute du dernier match de l'équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **de Châtelleraut Portugais (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 26.B.2 et 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Coussay les Bois.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758689 : Château Larcher (2) – Sommières St Romain (1) en poule C du 12/12/21**

Suite à l'inversion du match de Départemental 1 Match n° 23701796 : Ozon (1) – Château Larcher (1), la rencontre en rubrique a été déplacée sur le terrain annexe.

### **Match n° 23758689 : Fleuré (2) – Nieuil l'Espoir (1) en poule C du 12/09/21 remis le 19/12/21**

La rencontre en rubrique est inversée et se disputera sur le terrain de Nieuil l'Espoir le samedi 18/12/21 à 18h.

### **Match n° 23758701 : Nieuil l'Espoir (1) - Fleuré (2) en poule C du 15/05/22**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre se déroulera sur le terrain de Fleuré à 13h15.

## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702182 : Montamisé (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B du 12/09/21 remis le 12/12/21**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre AGNESE concernant l'arrêt de la rencontre durant 15 minutes suite à la blessure du joueur n° 9 de Montamisé et l'intervention des pompiers.

La Commission souhaite un prompt rétablissement aux joueurs blessés lors de cette rencontre.

### **Match n° 23702183 : Cenon / Vouneuil (2) - Beaumont St Cyr (4) en poule B du 12/09/21 remis le 12/12/21**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

### **Match n° 23702239 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 20/11/21 remis le 12/12/21**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Ariel CODO indiquant que suite à un dysfonctionnement de la tablette, les dirigeants de Châtelleraut Portugais n'ont pas pu poser de réserve d'après-match.

Cette réserve signalait que le contrôle des PASS sanitaires n'avait pas été effectué.

#### Information supplémentaire :

En ce qui concerne la non présentation du Pass sanitaire :

Extrait du PV du COMEX du 20/08/21

#### **Déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass.**

- Si le club décide de ne pas retirer de la feuille de match un ou plusieurs de ses joueurs alors qu'ils ne présentent pas un pass sanitaire valide.

- et l'arbitre n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre.



- que le club adverse ne refuse pas de jouer.
- la rencontre a donc lieu.

**- dans la mesure où les deux clubs et l'arbitre ont accepté le déroulement du match dans de telles conditions, alors le résultat de la rencontre ne pourra plus être remis en cause.**

**Match n° 23702500 : Rouillé (2) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 20/11/21 remis le 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Rouillé, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22 janvier 2022 à 20h.

## DEPARTEMENTAL 5

**Match n° 23757815 : St Léger de Montbrillais (2) – ASM (2) en poule A du 12/09/21 et remis le 19/12/21**

La rencontre en rubrique s'est déroulée le dimanche 12/12/21 à 15h sur le terrain de Martaizé.

**Match n° 23757881 : ASM (2) - St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 15/05/22**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de St Léger de Montbrillais à 15h.

**Match n° 23758021 : Colombiers (1) – Les Roches La Villedieu en poule B du 30/01/22**

Demande du club de Colombiers (courriel du 13/12/21 à 09h54) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

## DEPARTEMENTAL 6

**Les clubs réunis le mercredi 08 décembre au District ont décidé majoritairement d'interrompre le championnat sous sa forme actuelle, puisqu'il n'a plus d'enjeu, et de finir la saison en jouant le Challenge Marcel Renaudie et la Consolante du Challenge Marcel Renaudie.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24015166 : Loudun / Ceaux la Roche (3) – Thuré Besse (3) en poule A du 12/12/21**

Courriel du club de Thuré Besse (11/12/21 à 10h11) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement).

**Match n° 24015168 : Sammarçolles / Mouterre Silly (2) – Vellèches (1) en poule A du 12/12/21**

Courriel du club de Vellèches (11/12/21 à 18h16) signalant le forfait de son équipe.

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement).

**Match n° 24015074 : Nalliers (2) - Beaumont St Cyr (5) en poule B du 12/12/21**

Courriel du club de Beaumont St Cyr (11/12/21 à 20h25) signalant le forfait de son équipe.

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Beaumont St Cyr (1) (sans déplacement).

**Match n° 24014983 : St Maurice Gençay (2) – Lhommaizé (1) en poule C du 11/12/21**

Courriel du club de St Maurice Gençay (09/12/21 à 22h17) signalant le forfait de son équipe.

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement de Lhommaizé (1)).

**Match n° 24014985 : Smarves Iteuil (3) – St Saviol / Limalonges (3) en poule C du 12/12/21**

**Match n° 24014986 : St Saviol (2) – Vouneuil Béruges (4) en poule C du 12/12/21**

Matches non joués pour cause de cas de Covid à St Saviol (4 cas).

Les rencontres ne seront ni remises ni amendées car le championnat est terminé.



**Match n° 24014987 : Brion St Secondin (4) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule C du 12/12/21**

En raison de l'inversion du match de Coupe Louis David Adriers / Le Vigeant (1) – Brion St Secondin (1), la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le terrain de Charroux

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Brion St Secondin (4) d'un joueur (licence n° 1119309471) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Brion St Secondin lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, délai réduit en raison de la clôture du championnat.

**Dossier en instance.**

**U 15**

**Match n° 23859887 : Montmorillon (2) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 11/12/21**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) d'un joueur (licence n° 2546928836) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, délai réduit en raison de la clôture de la phase 1 du championnat.

**Dossier en instance.**

**Match n° 23859888 : Jaunay-Marigny (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en Départemental 1 du**

**11/12/21**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Jaunay-Marigny (1) d'un joueur (licence n° 2546723312) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Jaunay-Marigny lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, délai réduit en raison de la clôture de la phase 1 du championnat.

**Dossier en instance.**



## U 13

### **Match n° 24051025 : L'Envigne (1) – Ozon (1) en Départemental 3 poule A du 11/12/21**

Rencontre arrêtée à la 30<sup>ème</sup> minute (mi-temps), l'équipe d'Ozon a refusé de reprendre le match au retour des vestiaires.

**Pour ces motifs**, et en application de l'article 19.B.3 des RG de la LFNA, la Commission donne **match perdu par pénalité à l'équipe d'Ozon (1) sur le score de 0 but à 4 en faveur de l'équipe de L'Envigne (1)**

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

**Dossier classé.**

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 23801412 : Availles / Naintré (1) – ASM / Loudun (1) du 12/12/21**

Cas de Covid dans le club d'ASM.

Match reporté au dimanche 19/12/21.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23831165 : Vrines (1) – Vreres St Léger (1) en poule A du 12/12/21**

Arrêté municipal sur le terrain de Thouars (Ste Radegonde des pommiers) jusqu'au 19/12/21.

La rencontre, remise au 19/12/21, pourra être inversée et se dérouler sur le terrain de Vrères St Léger.

### **Match n° 23831192 : Valdivienne / Chauvigny (2) – Cenon sur Vienne (1) en poule B du 12/12/21**

En raison d'arrêtés municipaux sur les terrains de Chauvigny et Cenon sur Vienne, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/12/21 à 13h sur le terrain André Vouhé 1 de Chauvigny.

\*\*\*\*\*

**Les clubs ont jusqu'au 31/12/21 pour infirmer ou confirmer leur participation à la 2<sup>ème</sup> phase du championnat**

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	NEUVILLE (1)
CENON sur VIENNE (1)	SMARVES – ITEUIL (1)
DISSAY (2)	ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)
GATINAISE (1)	VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)
LE TALLUD (1)	VRERE ST LEGER (1)
MONCOUTANT (1)	VRINES (1)

\*\*\*\*\*

Journées prévues au calendrier : 30 janvier, 06 et 13 février, 06, 20 et 27 mars, 03 avril, 01, 08 et 15 mai 2022.

## CHAMPIONNAT FÉMININ à 8 (géré par le District 79)

Journées prévues au calendrier : 29 janvier, 05 et 12 février, 05, 19 et 26 mars, 02 et 30 avril, 07 et 14 mai 2022.



## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### Rappels importants :

**Les reports de matchs ne sont pas autorisés**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24174807 : Poitiers 3 cités (1) – Lusignan (1) en poule B du 11/12/21**

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

**Match n° 24174836 : Migné / Neuville (1) – GJ 3 Vallées 86 (1) en poule D du 11/12/21**

Courriel du club de Migné-Auxances (09/12/21 à 20h21) signalant le forfait de son équipe.  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Migné / Neuville (1) (sans déplacement de GJ 3 Vallées 86 (1)).  
Amende de 10€ au club de Migné-Auxances.

**Match n° 24174851 : Cherveux (1) – Cerizay / Interbocage (1) en poule E du 11/12/21**

Courriel du club de Cherveux (09/12/21 à 20h31) signalant le forfait de son équipe.  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Cherveux (1) (sans déplacement de Cerizay / Interbocage (1)).  
Amende de 10€ au club de Cherveux.

**Match n° 24174846 : Lusignan (2) – Cerizay / Interbocage (1) en poule E du 27/11/21**

Courriel du club de Lusignan (13/12/21 à 10h11)

La Commission prend note que ce match reporté suite à des cas de Covid à Lusignan ne pourra pas se dérouler avant le 18/12/21 puisqu'un autre match repoussé pour les mêmes raisons est déjà fixé à cette date.

\*\*\*\*\*

### Poules de la Phase 3

#### POULE A

BRESSUIRE (1)  
CNFC-CHAURAY-ECHIRE (1)  
LUSIGNAN (1)  
NIORT ST FLORENT UA (2)  
POITIERS 3CIT (1)  
POITIERS STADE FC (1)

#### POULE B

CNFC-CHAURAY-ECHIRE (2)  
GATIFOOT (1)  
LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)  
MONTMORILLON (1)  
NIORT ST FLORENT UA (1)  
R.C. PARTHENAY VIENNAY (1)

#### POULE C

AUTIZE OREE FC J (1)  
CELLES-VERRINES E.S (1)  
CERIZAY CO (1)  
CHATELLERAULT SO (1)  
GJ 3 VALLEES 86 (1)  
MIGNE / NEUVILLE (1)

Journées prévues au calendrier : 05, et 12 février, 05, 12 et 26 mars, 09 avril, 07, 14, 21 et 28 mai 2022.

Les équipes suivantes et les éventuelles nouvelles équipes seront réparties dans 1 ou 2 poules en fonction du nombre d'engagés.

CHERVEUX (1)	LUSIGNAN (2)
FC BOUTONNAIS (1)	POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
LOUDUN/FC ASM (1)	

**Les clubs ont jusqu'au 31/12/21 pour s'engager pour la  
3<sup>ème</sup> phase du championnat**



## COUPE TASSIN

**Le 1<sup>er</sup> tour est reporté au 12/13 février 2022**

Équipes concernées :

ANTRAN (1)	R3 B	MONTMORILLON (1)	R1 A
BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A	NAINTRE (1)	R2 A
BUXEROLLES (1)	R1 A	NEUVILLE (2)	R3 A
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 B	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 A
CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 A	NOUAILLE (1)	R3 B
CHAUVIGNY (2)	R2 B	ST BENOÎT (1)	R3 B
FONTAINE LE COMTE (1)	R3 B	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2 B
LIGUGE (1)	R2 B	STADE POITEVIN (2)	R1 A
MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	VICQ SUR GARTEMPE (1)	R3 B
MIGNE AUXANCES (1)	R2 A		

La Commission demande aux clubs de Buxerolles, Ligugé et Montmorillon s'ils souhaitent engager leur équipe réserve.

BUXEROLLES (2)	R3 A
LIGUGE (2)	R3 B
MONTMORILLON (2)	R3 B

## COUPE LOUIS DAVID

**Match n° 24129798 : Adriers / Le Vigeant (1) – Brion St Secondin (1) du 27/11/21 reporté le 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain d'Adriers, la rencontre a été inversée et s'est déroulé sur le terrain de St Secondin.

La Commission remercie les clubs d'avoir accepté ces modifications.

Courriel du club d'Adriers (12/12/21 à 11h12) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe d'Adriers / Le Vigeant (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Adriers.

Les frais de déplacement de l'arbitre Mme Isabelle TOURRAIS (28,07€) sont à la charge du club d'Adriers.

L'équipe de Brion St Secondin (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Dossier classé.**



**Match n° 24129821 : Poitiers Beaulieu (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) du 28/11/21**

La Commission reprend le dossier en instance sur le PV n° 14 du 01/12/21.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre MARTEAU.

La Commission a reçu :

- les rapports des clubs de La Puye La Bussière (11/12/21 à 12h33) et L'Espinasse (11/12/21 à 22h32)
- la Commission n'a pas reçu le rapport du club de Poitiers Beaulieu.

Après lecture des rapports reçus :

Compte tenu que la FMI a été établie avant la rencontre

Compte tenu des problèmes rencontrés lors du contrôle des PASS sanitaires de l'équipe de Poitiers Beaulieu.

Compte tenu que la FMI n'a pas pu être rectifiée, car les dirigeants de Poitiers Beaulieu ne connaissaient plus leur mot de passe.

Compte tenu que le club de Poitiers Beaulieu n'a pas présenté de feuille de match papier en remplacement de la FMI.

**Par ces motifs**, la Commission donne **match perdu par forfait à l'équipe de Poitiers Beaulieu**.

Amende de 31€ au club de Poitiers Beaulieu.

Les frais d'arbitrage de M. Alexandre MARTEAU (46.04€) sont à la charge de Poitiers Beaulieu.

L'équipe de L'Espinasse / La Puye La Bussière est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Dossier classé.**

**COUPE JOLLIET-ROUSSEAU**

**COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1<sup>er</sup> tour le 09/01/22**

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	ASLONNES (1)	D6A	CISSE (1)	D4A	
2	AVAILLES LIMOUZINE (1)	D5E	SILLARS (1)	D5D	
3	CHAMPAGNE (1)	D4D	VILLENEUVE (1)	D5D	
4	CHATAIN (1)	D4D	BLANZAY (1)	D5E	
5	CROUTELLE (1)	D4E	SANXAY (1)	D5F	
6	HAIMS (1)	D5D	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4D	
7	JARDRES (1)	D4C	JOUHET PINDRAY (1)	D5D	
8	LAVOUX-LINIERS (1)	D4C	CHATEL REUNIONNAIS (1)	D5C	
9	LES 3 MOUTIERS (1)	D5A	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	
10	LES ORMES (1)	D5C	DISSAY (1)	D4B	
11	LHOMMAIZE (1)	D6C	VALENCE en POITOU COUHE (1)	D5E	
12	ORCHES (1)	D6A	MONTS SUR GUESNES (1)	D5A	
13	OUZILLY (1)	D5A	COUSSAY (1)	D4A	
14	POITIERS BEAULIEU ES (1)	D4E	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5E	
15	SAULGE (1)	D5D	QUEAUX MOUSSAC (1)	D5E	
16	SAVIGNY L'EVESCAULT (1)	D5D	VERNON (1)	D5E	
17	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	BEUXES (1)	D5A	
18	ST REMY SUR CREUSE (1)	D5C	BONNES (1)	D4C	
19	USSEAU (1)	D5C	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	
20	VALLÉE DU SALLERON (1)	D5D	BOURESSE (1)	D5E	
21	VELLECHES (1)	D6A	BUXEUIL (1)	D5C	
22	VOUZAILLES (1)	D5A	LATILLE (1)	D4A	



### **Organisation du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : 45 équipes**

28 équipes éliminées du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Louis DAVID.

17 équipes éliminées du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Louis DAVID.

1 équipe tirée au sort au sort est exempte : Vendelogne / Champigny (1)

#### **Soit un nombre de matches au 1er tour de 22**

La commission constitue 5 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

#### **Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**2ème tour:** le 19/20 mars 2022

**3ème tour:** le 16/17 avril 2022

**4ème tour:** le 07/08 mai 2022

**1/4 de finale:** le 21/22 mai 2022

**1/2 finales :** le 28/29 mai 2022

**Finale :** le 11/12 juin 2022

## **CHALLENGE des RÉSERVES**

Le 2<sup>ème</sup> tour du Challenge se déroule sur 2 journées : les 27/28 novembre 2021 et 08/09 janvier 2022 en raison de l'entrée à ce tour de toutes les équipes et notamment de celles évoluant en Départemental 3 poule C qui avaient une journée de championnat le 27/28 novembre 2021.

Le prochain tour se disputera le 19/20 mars 2022 (1/16<sup>èmes</sup> de finale) et le tirage sera effectué en début d'année prochaine, en même temps que les autres Coupes et Challenges.



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Cette saison, le Challenge Marcel Renaudie se jouera sous forme de championnat.

Les 30 équipes engagées en début de saison 2021 / 2022 sont réparties en **5 poules de 6 équipes**.

### Poule A

COUSSAY (2)  
LOUDUN / CEAUX LA ROCHE (3)  
MONCONTOUR / ASM (2)  
ORCHES (1)  
SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (2)  
ST CHRISTOPHE (2)

### Poule B

COLOMBIERS (2)  
ESPOIR FC (1)  
INGRANDES / ANTOIGNE (3)  
OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)  
THURE BESSE (3)  
VELLECHES (1)

### Poule C

LHOMMAIZE (1)  
NALLIERS (2)  
SAVIGNY L'EVESCAULT (2)  
ST SAVIN ST GERMAIN (3)  
VALLÉE DU SALLERON (2)  
VILLENEUVE (2)

### Poule D

BRION ST SECONDIN (4)  
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)  
ST MAURICE GENCAY (2)  
ST SAVIOL (2)  
ST SAVIOL / LIMALONGES (3)  
VERRIÈRES (3)

### Poule E

ASLONNES (1)  
BEAUMONT ST CYR (5)  
CISSE / AVANTON (2)  
QUINCAY (2)  
SMARVES ITEUIL (3)  
VOUNEUIL BERUGES (4)

10 journées sont nécessaires pour des matchs « aller-retour » : 23 et 30 janvier, 3 et 27 février, 06, 13 et 27 mars, 03, 10 et 17 avril 2022.

- les équipes classées de la première à la troisième place de chaque poule ainsi que la meilleure équipe classée quatrième disputeront les 1/8<sup>èmes</sup> de finale du Challenge Marcel Renaudie.
- les autres équipes disputeront les 1/8<sup>èmes</sup> de finale de la Consolante du Challenge Marcel Renaudie.

A noter : en cas d'intempéries prolongées ou pour tout autre raison, les matchs « retour » seront annulés et les phases finales débiteront après les matchs « aller »

1/8<sup>èmes</sup> de finale le 08 mai 2022

1/4 de finale le 22 mai 2022

1/2 finales 29 mai 2022

Finales : 12 mai 2022

### Les forfaits

Ne seront pas limités durant la phase de championnat.

Seront saisis par le District s'ils parviennent avant le vendredi 17h précédent le match pour permettre aux équipes ne jouant pas de faire des matchs amicaux.

Seront amendés de 15€ sauf si le club faisant forfait en avise le District et l'équipe adverse par la messagerie Zimbra avant le vendredi minuit précédent le match.

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23703098 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Migné-Auxances (3) en Départemental 3 poule B du 05/12/21 remis le 12/12/21.

- Match n° 23758692 : Brion St Secondin (2) – Vivonne (1) en Départemental 3 poule C du 12/12/21

- Match n° 23702182 : Montamisé (2) – Poitiers Gibauderie (2) en Départemental 4 poule B du 12/09/21 remis le 12/12/21.

- Match n° 23702183 : Cenon / Vouneuil (2) – Beaumont St Cyr (4) en Départemental 4 poule B du 12/09/21 remis le 12/12/21



- Match n° 23702239 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Châtelleraut Portugais (3) en Départemental 4 poule B du 20/11/21 remis le 12/12/21.

- Match n° 23702578 : La Pallu (2) – Fontaine le Comte (3) en Départemental 4 poule E du 12/09/21 remis le 12/12/21.

- Match n° 23702580 : Nouaillé (3) – St Benoît (3) en Départemental 4 poule E du 12/09/21 remis le 12/12/21.

## DIVERS

### Courriels des clubs de Châtelleraut SO, Coussay, Coussay les Bois, Dissay, Montamisé et Nord Vienne :

Réponses par la messagerie Zimbra.

## TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

### Rencontres du 05/12/21

Match n° 23758532 : Château Larcher (3) – Boivre (3) en Départemental 5 poule F  
le 09/12/21 à 15h59

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 22 décembre 2021 à 9h30, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

### Réunion du jeudi 16 décembre 2021 Procès-verbal n° 9

**Président** M. Philippe BARRITAULT  
**Présents** Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU Sandrine VERMOND - MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY  
**Excusés :** Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 8 sans modification

\*\*\*\*\*

## MATCHS REMIS

### SAISON 2020 - 2021 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886179	Jaunay-Marigny (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Coupe Régionale U17	08/01/22
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886183	Gj 3 Vallées 86 (1)	Ozon (1)	Coupe Gambardella	08/01/22
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886184	Beaumont/Dissay (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Coupe Régionale U17	08/01/22
U17/U18	D1	/	9	04/12/21	23886216	Availles en Châtelleraut (1)	Loudun/Asm (1)	Cas COVID	22/01/21
U17/U18	D1	/	9	04/12/21	23886220	Poitiers 3 Cités/Cep (1)	Ozon (1)		15/01/21
U17/U18	D1	/	10	11/12/21	23886221	Montamisé/Sèvres (1)	Ligugé/Sm-It/Fo (3)	Arrêté municipal	08/01/22
U17/U18	D2	/	7	11/12/21	24050716	Montamisé/Sèvres (2)	St Benoît (1)	Arrêté municipal	18/12/21
U15	D2	A	7	11/12/21	24050856	Châtelleraut Portugais (1)	Cenon/Antoigné/Thuré/Ingrandes (1)	Arrêté municipal	18/12/21
U15	D2	A	7	11/12/21	24050857	Naintré (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	18/12/21
U15	D2	B	6	27/11/21 04/12/21	24050823	Vivonne (1)	St Savin/Vicq (1)	Cas COVID	08/01/22
U15	D2	B	6	27/11/21	24050824	Cha/Smg/Brio/Som/Chat (1)	Ligugé/Sm-It/Fon/Nou (3)	Cas COVID	18/12/21
U15	D2	B	7	11/12/21	24050828	Nieuil/Mignaloux/Rv (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	18/12/21
U13	D2	B	9	11/12/21	23860153	Châtelleraut Portugais (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	18/12/21
U13	D3	B	6	27/11/21	24050993	St Savin/Vicq (2)	Dissay (2)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	B	7	11/12/21	24050994	Availles en Châtelleraut (1)	Châtelleraut SO (4)	Arrêté municipal	18/12/21
U13	D3	B	7	11/12/21	24050996	Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	18/12/21
U13	D3	D	5	20/11/21	24050931	Nouaillé/Les Roches -Vill (2)	Nieuil/Mignlaoux (2)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	D	6	27/11/21	24050935	St Savin/Vicq (1)	Valvivienne (1)	Cas COVID	18/12/21
U13	D3	E	7	11/12/21	24050912	Vivonne (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	18/12/21

**U17/U18****Match n° 23886224 : Ozon (1) – GJ VVM-Chauvigny (1) en Départemental 1 du 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains du Grand Châtelleraut, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Tercé.

La Commission remercie les clubs d'avoir fait le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler.

**Match n° 24050743 : Vouneuil sur Vienne (1) – Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 2 poule A du 11/12/21**

Match arrêté à la 78<sup>ème</sup> minute suite à la blessure grave d'un joueur.

La rencontre est donnée à rejouer le samedi 18 décembre 2021.

Courriels des clubs de Vouneuil sur Vienne et Chasseneuil St Georges

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

**Dossier en instance.**

**Feuille de Match Informatisée****Match n° 23886203 : Poitiers 3 Cités/Cep (1) – GJ VVM-Chauvigny (1) en Départemental 1 du 20/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 23886209 : Ozon (1) – Availles En Châtelleraut (1) en Départemental 1 du 27/11/21**

FMI transmise en retard

**Dossier classé.**

**Match n° 24050713 : Montmorillon (2) – Valence en Poitou/Vivonne (1) en Départemental 2 poule B du 27/11/21**

Match non joué suite à des cas Covid.

**Dossier classé.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24050715 : GJ Foot Sud 86 (1) – Montmorillon (2) en Départemental 2 poule B du 11/12/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 23 décembre 2021.

**Dossier en instance.**



## CHALLENGE U17/U18

1<sup>er</sup> tour le 15 janvier 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
A	VICQ/SAINT SAVIN (1)	D2A	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1
B	MONTAMISE/SEVRES (2)	D2B	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FONT (3)	D1
C	GJ AVENIR 86 (1)	D2A	CONTRE	LOUDUN/ASM (1)	D1
D	JAUNAY-MARIGNY (1)	D1	CONTRE	VOUNEUIL/V (1)	D2A
E	PORTUGAIS CHATEL. (1)	D2A	CONTRE	MONTAMISE/SEVRES (1)	D1
F	MIGNALOUX/NIEUIL/RV (2)	D2B	CONTRE	VALENCE EN POIT OC / VIVONNE (1)	D2B
G	MONTMORILLON (2)	D2	CONTRE	MIGNALOUX/NIEUL/RV (1)	D1
H	SAINT BENOIT (1)	D2	CONTRE	LA PALLU/CERN/ST GEN (1)	D1
I	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	CHASSENEUIL-ST GEORGES (1)	D2A
J	NAINTRE (1)	D2A	CONTRE	VOUNEUIL-BERUGES/ASPTT (1)	D2B
K	CHAT. L/STMG/SOM (1)	D2B	CONTRE	GJ VAL DE VONNE (1)	D2B

Sont exemptes du 1er tour, les équipes de Beaumont-Dissay (1), Ozon (1), GJ 3 Vallées 86 (1), Availles en Châtelleraut (1), Poitiers 3 Cités-Poitiers Cep 1892 (1).

2<sup>ème</sup> tour du 29 janvier 2022  
(Huitièmes de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	VAINQUEUR A		CONTRE	VAINQUEUR E	
2	VAINQUEUR G		CONTRE	GJ 3 VALLEES 86	D1
3	VAINQUEUR C		CONTRE	OZON (1)	D2A
4	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE	VAINQUEUR D	
5	VAINQUEUR K		CONTRE	VAINQUEUR B	
6	AVAILLES EN CHAT (1)	D1	CONTRE	VAINQUEUR J	
7	VAINQUEUR F		CONTRE	VAINQUEUR I	
8	VAINQUEUR H		CONTRE	POITI 3 CITES / POITI CEP(1)	D1

## U15

**Match n° 24050801 : Naintré (2) – La Pallu/Cer/Jaun/Chass (2) en Départemental 2 poule C du 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Naintré, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Chasseneuil.

La Commission remercie les clubs d'avoir fait le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler.



## Forfait

### Match n° 24050826 : St Savin/Vicq (1) - Cha/Smg/Bri/Som/Chat (1) en Départemental 2 poule B du 11/12/21

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Cha/Smg/Bri/Som/Chat (1) (sans déplacement).

Amende de 10€ au club de Champagné

**Dossier classé.**

## Feuille de Match Informatisée

### Match n° 24050823 : Vivonne (1) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 2 poule B du 04/12/21

Match non joué suite à des cas Covid.

**Dossier classé.**

**U15 à 8**

## Forfait

### Match n° 24224005 : Montmorillon (3) – Jaunay-Marigny (2) en Championnat à 8 du 11/12/21

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Montmorillon (3) (sans déplacement de l'équipe de Jaunay-Marigny (2))

Amende de 10€ au club de Montmorillon

**Dossier classé.**

\*\*\*\*\*

**Date pour les prochaines rencontres de la phase retour : 05 février, 05 Mars et le 12 Mars**



## CHALLENGE U15

### Tour préliminaire du 15 janvier 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
A	CISSE (1)	D2C	CONTRE	NAINTRE (1)	D2A
B	DISSAY/BEAUMONT (1)	D2D	CONTRE	MIGNE AUX (2)	D2C
C	NEUVILLE (1)	D2C	CONTRE	CENON/ANT/TH/ING (1)	D2A
D	SAINT BENOIT (1)	D2D	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1
E	LA PALLU (1)	D1	CONTRE	VOUILLE/QUINCAI (1)	D2C
F	NIEUL/MIGNAL/RV (1)	D2B	CONTRE	BOIVRE/GJ VONNE/VASL(1)	D2C
G	MIREBEAU/L'ENVIGNE (1)	D2A	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1
H	CHAMP/SMG/BRI/SOM/CH.L (1)	D2B	CONTRE	ASPTT/VOUNEUIL- BER (1)	D2D

### 1<sup>er</sup> tour du 29 janvier 2022

(Seizièmes de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	<b>VAINQUEUR TP A</b>		CONTRE	SO CHATELLERAULT (2)	D1
2	GJ FOOT SUD 86 (2)	D1	CONTRE	GJ 3 VALLEES 86 (2)	D2C
3	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (3)	D2C	CONTRE	<b>VAINQUEUR TP B</b>	
4	OZON	D2A	CONTRE	ST SAVIN/VICQ (1)	D2B
5	<b>VAINQUEUR TP G</b>		CONTRE	MIGNE AUX (1)	D2D
6	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A	CONTRE	BUXEROLLES (1)	D2D
7	JAUNAY MARIGNY (1)	D1	CONTRE	<b>VAINQUEUR TP C</b>	
8	PORTUGUAIS CHAT (1)	D2A	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (2)	D2D
9	LA PALLU/CER/JAUN/CHASS (2)	D2C	CONTRE	GJ AVENIR 86 (1)	D2A
10	<b>VAINQUEUR TP F</b>		CONTRE	POITIERS 3 CITES (1)	D1
11	UES MONTMORILLON (2)	D1	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (2)	D2B
12	POITIERS ASAC (2)	D1	CONTRE	<b>VAINQUEUR TP E</b>	
13	DISSAY/BEAUMONT (2)	D2D	CONTRE	NAINTRE (2)	D2C
14	<b>VAINQUEUR TP D</b>		CONTRE	AVAILLES EN CHAT (1)	D2A
15	VALENCE EN POITOU OC (1)	D2B	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1
16	VIVONNE (1)	D2B	CONTRE	<b>VAINQUEUR TP H</b>	

**Équipes issues du tour préliminaire du 15 janvier 2022**

## U13

### **Match n° 23859933 : Châtellerault SO (1) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains du Grand Châtellerault, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Marigny.

La Commission remercie les clubs d'avoir fait le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler.



**Match n° 23860152 : Beaumont (1) – Loudun/Samm/Nv/Asm (1) en Départemental 2 poule B du 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain annexe de Beaumont, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Loudun.

La Commission remercie les clubs d'avoir fait le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler.

**Match n° 23860156 : Châtelleraut SO (3) – Neuville (2) en Départemental 2 poule B du 11/12/21**

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains du Grand Châtelleraut, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Neuville.

La Commission remercie les clubs d'avoir fait le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler.

**Match n° 24051025 : L'Envigne (1) – Ozon (1) en Départemental 3 poule A du 11/12/21**

Match arrêté à la mi-temps.

Dossier transmis à la Commission Sportive Litiges et Contentieux.

**Dossier en instance**

## Forfait

**Match n° 23860114 : Vouillé/Lat/Ven/Boi (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (1) en Départemental 2 poule B du 06/11/21**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de La Pallu/Cernay-St Genest (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de La Pallu

**Dossier classé**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24051023 : La Pallu/Cernay-St Genest (2) – Mirebeau (2) en Départemental 3 poule A du 11/12/21**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de La Pallu/Cernay-St Genest (2) (sans déplacement de l'équipe de Mirebeau (2))

Amende de 10€ au club de La Pallu

**Dossier classé**

## Feuille de Match Informatisée

**Match n° 24050949 : Poitiers 3 Cités (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en Départemental 3 poule C du 09/10/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue le 02/12/21 sans les informations relatives au club de Poitiers Beaulieu FC. Rapport FMI transmis.

Afin d'établir la feuille de match, la Commission a reçu les informations de la part du club de Poitiers 3 Cités

**Dernier rappel** : La Commission demande au club de Poitiers Beaulieu **avant le Jeudi 23 Décembre 2021** :

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Sans retour du club de Poitiers Beaulieu, le match leur sera donné perdu par pénalité.

\*\*\*\*\*

**Match n° 24050923 : GJ VVM Chauvigny (4) – Valdivienne (1) en Départemental 3 poule D du 16/10/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Aucune préparation réalisée par l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (4)

1<sup>er</sup> avertissement à l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (4)

**Dossier classé.**



**Match n° 24050866 : Stade Poitevin 3 – Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) en Départemental 3 poule F du 16/10/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis par le club de Vouillé.  
Non présentation de la tablette par l'équipe du Stade Poitevin (3)  
1<sup>er</sup> avertissement à l'équipe du Stade Poitevin (3)

**Dossier classé.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24051010 : Mirebeau (2) – Ozon (1) en Départemental 3 poule A du 13/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.  
Aucune préparation réalisée par l'équipe d'Ozon (1)  
3<sup>ème</sup> avertissement à l'équipe d'Ozon (1)

**Dossier classé.**

**Match n° 24050956 : Poitiers 3 Cités (2) – Nouaillé (1) en Départemental 3 poule C du 13/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.  
La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI  
**Dernier rappel** : de plus, la feuille de match reçue est incomplète car non remplie par le club recevant.  
Le club de Poitiers 3 Cités doit fournir **avant le jeudi 23 décembre** le nom des joueurs ayant participé à la rencontre.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24050870 : Mirebeau (1) – Poitiers Asac (2) en Départemental 3 poule F du 13/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.  
Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 23859923 : GJ Foot Sud 86 (1) – Sèvres/Montamisé (1) en Départemental 1 du 20/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.  
Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé.**

**Match n° 24050989 : Antoigné/Thuré/Cenon/Ing (1) – St Savin/Vicq (2) en Départemental 3 poule B du 20/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.  
Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé.**

**Match n° 24050932 : Montmorillon/Leignes (2) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 3 poule D du 20/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.  
Aucune transmission effectuée par l'équipe de St Savin/Vicq (1)  
1<sup>er</sup> avertissement à l'équipe de St Savin/Vicq (1)

**Dossier classé.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24050962 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Bonneuil Matours (1) en Départemental 3 poule C du 27/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par le club de Bonneuil Matours.

**Dernier Rappel**

**Courriel du club de Bonneuil Matours**

- Sur les licences des joueurs : la commission demande au club de Poitiers Beaulieu FC de justifier la participation de ses joueurs (noms des joueurs et numéro de licence)
- Sur un fait disciplinaire : dossier transmis à la Commission de Discipline.

**Dossier en instance.**



\*\*\*\*\*

**Match n° 23860111 : Montmorillon/Leignes (1) – Jaunay/Chasseneuil (2) en Départemental 2 poule A du 11/12/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande au club de Jaunay-Marigny l'attestation de positivité du ou des joueur(s) concerné(s).

**Dossier en instance.**

**Match n° 24051024 : Loudun/Samm/Nv/Asm (2) – Chatel.Portugais (2) en Départemental 3 poule A du 11/12/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 16 décembre 2021.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24050883 : Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) – Mirebeau (1) en Départemental 3 Poule F du 11/12/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis. La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 16 décembre 2021.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24050884 : Biard (1) – Cissé (1) en Départemental 3 Poule F du 11/12/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 23 décembre 2021.

**Dossier en instance.**



## FESTIVAL FOOT U13

### 2<sup>ème</sup> tour – Samedi 29 janvier 2022

Poule A
LOUDUN (1)
OZON (1)
PORTUGAIS CHATELLERAULT (1)
SO CHATELLERAULT (1)

Poule B
CISSE (1)
DISSAY (1)
L'ENVIGNE (1)
NEUVILLE (1)

Poule C
GJ AVENIRS 86 (1)
BONNEUIL MATOURS (1)
JAUNAY M/CHASSENEUIL (1)
NAINTRE (1)

Poule D
GJ 3VALLEES 86 (1)
UES MONTMORILLON/LEIGNES (1)
VALDIVIENNE (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)

Poule E
BUXEROLLES (1)
NIEUIL/LIGNALOUX (1)
SEVRES/MONTAMISE (1)
VOUILLE/LATILLE/BOIVRE/VEND (1)

Poule F
MIGNE AUXANCE (1)
NOUAILLE/LES ROCHES (1)
POITIERS 3 CITES (1)
STADE POITEVIN (1)

Poule G
FONTAINE/LIG/SMARVES/ITEUIL (1)
POITIERS ASAC (1)
POITIERS CEP (1)
ST BENOIT (1)

Poule H
GJ FOOT SUD (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
VALENCE EN POITOU (1)
VIVONNE (1)

## CHALLENGE DANSAC U13

### 3<sup>ème</sup> tour – Samedi 29 janvier 2022

(à jouer le 29 janvier 2022 – Rendez-vous à 13h45)

Poule A
MIREBEAU (1)
NAINTRE (2)
PORTUGAIS CHATELLERAULT (2)
SO CHATELLERAULT (2)

Poule B
AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)
BEAUMONT (1)
JAUNAY M/CHASS ST GEORGES (2)
LA PALLU (2)

Poule C
POITIERS 3 CITES (2)
POITIERS ASAC
QUINCAY (1)
STADE POITEVIN (2)

Poule D
GJ VAL DE VONNE (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
MIGNE AUXANCE (2)
MONTAMISE/SEVRES (2)

## PLATEAUX U11



Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par courrier au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.

Sur la feuille de résultat doit figurer la date des rencontres, le niveau, la poule, le nom du responsable du plateau et son numéro de téléphone, le nom du club organisateur.

## GOLF FOOT U11

**Rappel aux clubs organisateurs**  
**Adresser au plus vite au district la feuille de licence et la feuille d'évaluation**

## U6/U9

### RAPPEL

La liste des joueurs présents avec numéros de licence (pour les groupements et ententes faire une fiche détaillée par club – CONSEIL : établir au préalable la liste complète de l'effectif pour la saison) est à fournir à l'arrivée chez le club organisateur

Le club recevant doit compléter la fiche compte rendu de plateau et adresser dès le lundi l'ensemble des documents au District.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### Amende de 12€

Match n° 23886209 : Ozon (1) – Availles En Châtellerault (1) en U17/U18 Départemental 1 du 27/11/21

Match n° 24050715 : Gj Foot Sud 86 (1) – Montmorillon (2) en U17/U18 Départemental 2 poule B du 11/12/21

\*\*\*\*\*

### Plateaux U11 non reçus à ce jour (par courrier)

Poule B – plateau 1 du 20/11/21 : Stade Poitevin

Poule B – plateau 1 du 27/11/21 : Chasseneuil St Georges

Poule C – plateau 2 du 13/11/21 : Poitiers 3 Cités

Poule C – plateau 2 du 27/11/21 : St Benoît

Poule E – plateau 1 du 27/11/21 : Gj Foot Sud 86

Poule E – plateau 1 du 04/12/21 : Neuville

Poule F – plateau 1 du 04/12/21 : St Benoit

Poule H - plateau 2 du 04/12/21 : Poitiers Asac

Poule I - plateau 2 du 04/12/21 : Thuré

Poule J – plateau 1 du 20/11/21 : Poitiers Asac

Poule M – plateau 1 du 13/11/21 : Mignaloux

Poule M – plateau 2 du 13/11/21 : Valence en Poitou OC

Poule M – plateau 2 du 20/11/21 : Nouaillé

Poule M – plateau 1 du 04/12/21 : Poitiers Asac

**Prochaine réunion : sur convocation**

**Le Président, Philippe BARRITAUT**



# DOCUMENTS DIVERS

## ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

### Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Département 1</b>  (1x14) en 20/21  Pour  (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>Département 2</b>  (2 x12 )  24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
<b>Département 3</b>  ( 2 x 12 et 1 x 13 ) 37 équipes Pour (3 x12 ) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 <sup>①</sup>	-11 <sup>②</sup>	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
<b>Département 4</b>  (5 x12)  60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
<b>Département 5</b>	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

## Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

<b>Vient de Régional 2</b>		0	1	2	3	4	5
<b>Départemental 1</b> (1x12) en 21/22  Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
<b>Départemental 2</b> (1x8)  Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1